CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

SA-08(16)

Fiabilité autonome

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SA

Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-08(16) — Fiabilité autonome (PbMM)

Énoncés :

Mettre en place le principe de conception sécurisée de la fiabilité autonome dans les [Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Le principe de fiabilité autonome repose sur le fait que les systèmes doivent réduire leur dépendance envers les autres systèmes pour assurer leur propre fiabilité. Un système est fiable par défaut et toute connexion à une entité externe sert à compléter ses fonctions. Si un système doit maintenir une connexion à une autre entité externe afin de maintenir sa fiabilité, alors ce système est vulnérable aux menaces malveillantes et non malveillantes, ce qui pourrait donner lieu à une perte ou à une dégradation de cette connexion. L'avantage du principe de fiabilité autonome est que l'isolation d'un système le rendra moins vulnérable aux attaques. Une conséquence de ce principe touche la capacité du système (ou d'un composant du système) à fonctionner en isolation pour ensuite se synchroniser de nouveau avec les autres composants une fois la connexion établie.